



Communiqué de presse

LE DÉLUGE DU SAGUENAY, 10 ANS DÉJÀ

**MME GAUTHIER ET M. CORBEIL : POUR QUAND LA
1^{ÈRE} DÉCISION AU DOSSIER DU LAC KÉNOGAMI ?**

Lac Kénogami, Qc, 9 juin 2006

Le rapport **Nicolet** a statué en **1998** sur la nécessité et l'urgence d'intervenir et il en est résulté la loi sur les barrages en 2000. Le **BAPE** rendait public en octobre **2003** le rapport 183 sur **la régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami** : des dizaines de millions de dollars ont été investis en études depuis 10 ans, le dossier est complet, ficelé depuis plus de 3 ans **mais les décisions tardent outrageusement.**

Le dossier souffrirait-il d'un manque de leadership, de volonté politique ou la région et la ministre Gauthier payeraient-ils **le prix de leur choix** : une route à 4 voies divisées de 700M\$ dans le Parc des Laurentides ?

Une comparaison s'impose pour mieux saisir comment un projet progresse lorsqu'il y a une réelle volonté politique. Pour la 175, le rapport 214 n'était pas encore rendu public le 28 juillet 2005 que les firmes travaillaient déjà depuis des mois aux plans, devis et contrats permettant ainsi le début des travaux dès l'automne 2005. En contrepartie **RIEN** depuis plus de 3 ans pour le dossier du bassin versant du lac Kénogami alors que ce bassin en terrain montagneux constitue une menace bien documentée et croissante pour la sécurité de la population avec l'accélération des changements climatiques.

Quand, M. Corbeil, les travaux recommandés suite à la consultation publique du BAPE en 2003 pour assurer la sécurité de la population en cas de crue soudaine débiteront-ils enfin ?

Quand les gestionnaires pourront-ils disposer des outils requis pour contenir et évacuer adéquatement les eaux de ce bassin versant très pentu dans le parc des Laurentides et pour éviter un autre désastre avec tous les dangers, dommages, ennuis et frais pour les citoyens ?

La patience a ses limites et le fait de miser uniquement sur la chance dans un tel dossier peut s'avérer un jeu dangereux. Les ministres **Corbeil et Gauthier** pourraient-ils un jour devenir imputables **de leurs indécisions** à titre de gardien du bien public compte tenu de leur connaissance approfondie du dossier ? En effet Mme Gauthier qui était mairesse de Laterrière jusqu'en 1998 soutient très bien connaître ce dossier et les conséquences d'un déluge comme celui de 1996, **alors...** ? Et si on devait affronter une CMP ?

Le gouvernement fédéral pourrait-il refuser, advenant une autre catastrophe, de payer 90% des dommages compte-tenu de la négligence du propriétaire dans ce dossier ? Québec risquerait-il alors d'assumer, seul, tous des frais ? La facture pourrait être salée : 100% des coûts à assumer et non plus 10%. Quant aux propriétaires de résidences secondaires durement touchés mais non indemnisés en 1996, risqueraient-ils d'être encore laissés pour compte ?

Un 1^{er} projet, le creusage du seuil de la Rivière-aux-sables au coût de 14M\$ pour doubler la capacité d'évacuation (480 à 960 m³/sec) est jugé prioritaire par tous les intervenants, pourtant... Ces travaux ne pourraient débuter avant janvier 2008 car les sommes ne figurent pas au budget de Québec 2006-7 et ces travaux doivent être exécutés l'hiver. Cependant **si la volonté politique** y était, ils pourraient l'être dès l'hiver 2006-7. Quand donnera-t-on au moins un 1^{er} mandat à un consultant pour la réalisation des plans et devis ?

La ministre responsable de la région du SLSJ se sentirait-elle plus interpellée dans cet urgent dossier pour qu'enfin une, une première décision soit prise pour assurer la sécurité de la population ?

Contact : Claude Collard
Président APLK